Enquête Publique

Concernant l’Aérodrome de Salon-Eyguières (LFNE)

Je soussigné \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ résidant à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Profession et expérience aéronautique\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Agissant en tant que \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Déclare m’opposer aux projets de la commune d’Eyguières concernant l’aérodrome et la zone des sports mécaniques pour les motifs suivants :

- Endettement irraisonnable de la commune pour 25 ans pour plusieurs dizaines de millions d’euros

- Impacts visuels et paysagers importants par la construction de bâtiments culminant à 12 mètres de hauteur alors que le secteur de l’aérodrome s’insère dans le secteur de la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l’atlas départemental des paysages »

- Bétonnage de la Crau au milieu de la « réserve nationale des coussouls de Crau » et à l’intérieur des sites « Natura 2000 » et de la zone naturelle d’intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

- Mise en danger de la biodiversité (outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonellie, Lézard Ocellé)

- Contradiction avec le PLU sur les possibilités de construction

- Mort des aéroclubs et fuite prévisible des avions privés. Ainsi en exemple, l’étude prévoit une augmentation des tarifs d’hébergement pour les planeurs de 1100% et la location d’un hangar à 36000€ par an.

- Risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides

- Ce terrain qui, jusqu’en 2018 était géré par une association de bénévoles entretenait le terrain et donnais satisfaction (Réf : Etude Glide Concept page 9)

- Nuisances sonores extrêmes avec l’arrivée d’une école de voltige équipée de deux « Extra 330 »

- Le non-sens économique du projet alors que tous les aérodromes sont dans la tourmente

- Absence totale de compétences aéronautique des intervenants

- Environnement pléthorique existant avec les aérodromes de : La base de Salon, l’aéroport de Marignane, l’aérodrome d’Aix les milles, l’aéroport d’Avignon, de Nîmes, les aérodromes de Saint Rémy de Provence, d’Istres, de Vinon …

- Eviter la destruction des hangars sans solution de transition pour les machines

- Perte d’agrément DTO (Declared Training Organisation) si les locaux permettant d’effectuer les cours de formation ne sont pas prévus (ces locaux ne sont pas prévus à l’heure actuelle ce qui signifie arrêt des écoles de pilotage)

- L’ampleur des travaux prévus va immanquablement amener de nombreux jours de fermeture de l’aérodrome

Fait le et à :

Signature